

REUNION DE QUARTIER
ROCHAMBEAU – LA FUTAIE – PEU D’OLIVET – NEUVILLE – LA GRILLE
LES LOGES – BOIS DE VAUROUX – VALLEES DE BASSE – L’OLIVE

Le Lundi 29 avril 2019
Stade de la Plaine des Vaux

PRESENTS :

M. Jean-Luc DUPONT, Maire
M. Jean-Vincent BOUSSIQUET, Premier Adjoint
M. Jean-Luc DUCHESNE, Adjoint au Maire
Mme Christelle LAMBERT, Adjointe au Maire
M. Philippe GUILLARD, Adjoint au Maire
M. Jean-Marc NARDI, Conseiller municipal
Mme Marylène GACHET, Conseillère municipale
M. Didier PELLOT, Conseiller municipal
M. Luc CHRETIEN, Conseiller Municipal
M. Jean Jacques LAPORTE, Conseiller municipal
Mme Catherine AOUILLE, Conseillère Municipale

Mme Marie LHOUMEAU, Directeur Général des Services
M. Fernand LACROIX, Directeur des Services Techniques
M. Marc PICHEREAU, Directeur-Adjoint des Services Techniques
Mme Monique JOUBERT-DEREUX, Directrice des Services Administratifs à la Population

Environ 110 habitants présents
Rédacteur du compte rendu Monique JOUBERT-DEREUX

Monsieur BOUSSIQUET ouvre la réunion à 18h30 en expliquant le regroupement des différents quartiers réunis dans le cadre de cette réunion.

Il présente l’ordre du jour :

- Développement de la fibre
- Point sur le PLUIH
- Travaux depuis la dernière réunion
- Travaux à venir

Travaux depuis la dernière réunion

- Revêtement de la rue du Blanc Carroi

Travaux prévus concernaient les rives à refaire, les formes de pentes à modifier pour qu'il n'y ait plus d'accumulation d'eau.

- Rue des loges : 3^{ème} tranche

Cela concernait la partie basse de la rue avec un élargissement notoire. Cela a pris du temps du fait des demandes d'acquisition de différentes parcelles. Aujourd'hui, il reste à finaliser le giratoire assuré par le département.

Ces travaux étaient nécessaires car c'est un axe très utilisé.

- Plateau surélevé route de Huismes

La mise en place de ce plateau était pour :

- permettre la desserte du lotissement par les services de cars (EDF, scolaires,...)
- faire ralentir la circulation de la route de Huismes
- sécuriser la sortie lotissement

Les résultats sont concluants.

Travaux programmés

- Rue des Loges

Plusieurs phases vont avoir lieu :

- le renforcement des rives en 2019
- élargissement de secteur à étudier et acquisition 2019 (proposé en programmation pour 2020).

Cette phase permettra de finaliser l'ensemble des travaux de cette rue.

Demandes non encore traitées

- Le déplacement du réseau d'eau potable (en parcelle privé cité Rochambeau)
- Extension éclairage public rue de la Baisse Oreille
- Revêtement rue du Peu d'Olivet, rue de Neuville, impasse des Faucherries, rue des Sartiers, rue des Vallées de Basses
- Problèmes eaux pluviales rue du Clos Lulu (voie en cuvette sans exutoire déborde chez un riverain) – bassin versant des vallées de basses
- Assainissement quartier de l'Olive (études terminées, à programmer)
- Aménagement rue des Tiers (trottoirs et éclairage)

Question : L'impasse de la Grille est-elle prévue dans les revêtements ?

Ce revêtement n'est pas programmé pour le moment car des travaux conséquents doivent être réalisés en amont pour permettre un aménagement adéquat.

Question : Quand auront lieu les travaux pour l'enterrement du réseau d'eau potable, de téléphone et l'aménagement de la voirie pour permettre l'entretien dans Rochambeau ?

Il n'y aura pas de réalisation en 2019. En ce qui concerne le réseau téléphonique, Orange a été contacté mais à ce jour il n'y a pas de réponse concrète.

Question : Quand est ce que la route va être ouverte rue de la haute Olive ?

Toujours dans les mains des avocats et des experts.

Monsieur le Maire explique qu'une procédure administrative est en cours. Une partie des travaux a été réalisée (collecte de l'eau, ...) en partie basse, il était prévu un collecteur pour rejoindre le ruisseau de St Mexme. Il s'avère que pour ses travaux il nous faut un grand nombre d'autorisation mais comme cela fait partie du jugement initial, le dossier est entre les mains des avocats et des experts

En tout cas, les travaux réalisés à ce jour ont fait leur effet, les bassins de collecte sont adéquats. Plus de problème d'évacuation.

Développement de la fibre

Les travaux ont commencé depuis plus d'un an. A l'horizon 2022, toutes les maisons seront desservies par la fibre.

Le maillage va se faire du moins bien desservi au mieux desservi. Les premiers concernés seront desservis en 2019

Plusieurs acteurs participent au financement de ce projet.

Monsieur le Maire invite les participants à se rendre sur le site internet (Val de Loire fibre) pour avoir la date précise de raccordement les concernant. Il doit être renseigné les rubriques de façon détaillées : ville –rue –numéro de la rue – et l'arrivée. Le résultat de la recherche permet de donner un plan macro avec habitat donnant la date / période du raccordement et donc la date de desserte par les opérateurs. Tous les opérateurs ne seront pas présents dès le début.

Les travaux sont en cours et cela avance correctement. Cela aurait dû débuter plus tôt mais le retard a été rattrapé.

Les démarcheurs devront avoir une habilitation pour faire les études.

Question : Faut-il percer pour mettre la fibre ?

Non, il y a des fourreaux en attente qui permettent de faire ses travaux. Après cela concerne le raccordement dans les lieux de vie. Pour les lieux publics, il est utilisé des moyens déjà mis en place et existants.

Question : Comment cela va se placer pour Rochambeau, est ce que le réseau sera fait en même temps que le réseau d'eau potable.

Le réseau sera aérien dans un premier temps et il y aura une reprise ensuite pour le sous terrain.

Question : Le château de la Grille n'est pas répertorié sur le site, pourquoi ?

Il faut faire attention à l'adresse utilisée. Il y aura 100 % de déploiement, il n'y a aucune raison que des personnes ne soient pas raccordées.

Question : L'installation chez le particulier demande-t-elle une installation particulière ?

Il faut une prise spécifique. Quand l'opérateur viendra faire les travaux, il installera une prise connectée à la fibre. Il y aura une prise fibré dans chaque maison, c'est l'objectif de l'opérateur.

Point sur le PLUIH

Il y a déjà eu plusieurs étapes dans la révision du PLUIH :

Phase 1 de diagnostic d'une durée de 7 mois

Phase 2 d'une durée de 6 mois pour le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Phase 3 pour l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). C'est une phase de zonage et règlement d'une durée 12 mois.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des registres disponibles dans chaque Mairie pour que chacun puisse poser ces questions. Il y a également le site internet qui regroupe toutes les informations : <https://www.urban-ism.fr/plu-cccvl>

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de normalisation (avril – mai 2019) avec un rapport de présentation présentant l'ensemble des pièces et la justification du projet.

La phase actuelle est celle du zonage tous les partenaires sont invités à donner leur avis : les services de l'Etat, l'ensemble des communes, organismes habilités.

Dans le zonage, Monsieur le Maire rappelle que chacun peut donner son avis par rapport à son propre bien afin de vérifier que tout est en conformité.

Les demandes seront étudiées individuellement, elles seront prises en compte dans le cadre du PLUiH général et étudiées pour voir si elles s'intègrent au projet d'aménagement du territoire défini par la CCCVL.

La dernière phase est celle du temps de la finalisation de juin à décembre 2019. Elle concerne la consultation des services - enquête publique et approbation du PLUiH pour tout le monde dans le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Si des demandes d'urbanisation vont à l'encontre du PLUiH, il est maintenant trop tard pour les traiter. Elles seront automatiquement refusées.

Monsieur le Maire rappelle que le secteur sauvegardé est un document à part (avenue F. Mitterrand – Place Jeanne D'arc), il y a un cadrage et règlement particulier

Question : Qu'en est-il du projet du bois carré

Une demande a été faite aux services de l'Etat pour garder un îlot constructible. L'objectif est de travailler sur l'idée d'un éco quartier/d'un quartier proche de la nature. Il faut mener une réflexion pour réorganiser la surface à bâtir mais ne pas dénaturer. Une réunion à venir pour discuter de ces enjeux.

Question : Dans le cadre du PLUiH, le raccordement à l'assainissement collectif est-il obligatoire ?

L'assainissement collectif est privilégié dans la mesure du possible. Mais quand il y a quelques habitations éloignées et isolées, l'assainissement individuel reste de vigueur en prévoyant un assainissement autonome performant.

Question : A quoi est utilisé les taxes d'habitation/foncière payées depuis des années quand les éclairages publics s'arrêtent à 22h, que les voisins entreposent leur déchets à proximité des autres maisons ?

Les impôts locaux servent à beaucoup de chose et pas uniquement à l'éclairage public ou la gestion des ordures ménagères.

Après cela concerne le civisme de chacun et dans ce cas la Ville ne peut rien faire.

Question : La rue de Bel Air est dans une état pitoyable, un revêtement va-t-il être refait ?

Les travaux rue des loges a dégradé la rue de Bel Air. Des reprises seront faites car c'est dangereux.

Traitement des termites

Pour la plupart des propriétaires le dispositif a été mis en œuvre. L'intérêt du dispositif c'est qu'il soit en place partout pour éviter la prolifération.

Un accompagnement communautaire a été mis en place pour apporter des aides financières aux habitants les plus en difficulté. Le coût est très important qui peuvent mettre les personnes en difficulté et socialement parlant, c'est compliqué.

Six communes de la communauté de communes sont concernées aujourd'hui par la présence de termites dans certains secteurs.

Avec ce dispositif c'est faire en sorte qu'il n'y a pas de développement de la menace et d'avoir une réelle préservation des biens.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a obligation de prévoir le plan de protection, le plan de lutte. Tout doit être fait pour la fin du mois.

Question : Quand vous dites fin du mois, de quel mois s'agit-il ?

On en est à la 3^{ème} relance pour les propriétaires qui n'ont rien fait à ce jour. L'objectif est que tout soit réglé à la fin du mois de Mai. La médiation n'a malheureusement pas fonctionné jusqu'à présent.

Question : Pourquoi les termites sont présentes que dans cette zone ?

Aujourd'hui, il n'y a que cette zone qui a été repérée mais nous ne savons pas si des termites sont présente ailleurs en tout cas elles n'ont pas été détectées.

Question : Comment les propriétaires sont sollicités par quel démarche ?

Si vous n'êtes pas dans le zonage, vous n'avez aucune obligation. Quand vous êtes en dehors du périmètre, il faut faire attention au démarchage abusif. Si une personne est diligentée pour le compte de la Mairie, elle sera munie d'une habilitation.

Monsieur le Maire invite tout le monde à être vigilant et rappelle que toutes les personnes concernées ont été contactées par la Mairie et par courrier.

Les ordures ménagères

Le SMICTOM a renégocié le mode de collecte prenant en compte les conditions de travail des rippers pour lutter contre les TMS (Troubles musculosquelettiques)

Les points de regroupement doivent être sur l'espace public. Il y a 3 critères à prendre en compte :

- Facilement accessible par le camion de collecte
- Accessible pour les personnes concernées et lieux sécurisés
- Sur l'espace public

Ces 3 critères limitent fortement le nombre d'espace.

La difficulté rencontrée aujourd'hui concerne les camions qui sont plus importants et donc leur accès dans toutes les rues est plus limité. Cela explique qu'aujourd'hui le cœur de Ville n'est pas équipé de conteneurs individuels.

En ce qui concerne le secteur sauvegardé, il est mis de côté pour le moment.

La contrainte est la même pour toutes les communes pas uniquement pour Chinon.

Question : Comment faites-vous quand vous êtes seule avec un bébé pour aller déposer vos sacs dans un point de collecte qui est loin de votre domicile (chemin de la Martinière)

En effet, sur cette zone la difficulté est de trouver un espace public répondant aux 3 critères mentionnés précédemment.

Question : A quoi servent les puces sur les conteneurs ?

Ces puces ont été installées pour éviter que le conteneur soit volé. Il n'y a pas le nom des personnes mais l'adresse uniquement.

Question : Est-ce que la puce permet de connaître le poids des poubelles ?

Non, et il a été constaté que souvent pour éviter de payer les poubelles étaient déposer ailleurs. Ce contrôle est une fausse bonne idée.

Il faut effectivement travailler à la réduction des déchets mais la puce n'est pas la bonne solution.

Question : pourquoi pas la même façon de trier en fonction des régions....

Certains territoires peuvent être en avance différemment, cela concerne une politique plus globale sur la réutilisation des déchets en impliquant dès le départ les industriels.

Monsieur GUILLARD ajoute qu'à partir de 2022, tous les plastiques pourront être mis dans les sacs jaunes.

Une intervention est faite par une participante pour signaler que certains commerçants de bouches et le super U de Chinon sont d'accord pour que les clients viennent avec leur contenant directement.

Question : Serait-il possible de trouver un nouvel emplacement pour les conteneurs mis sur le trottoir à côté du stade ? Les enfants sont obligés de marcher sur la route.

Monsieur le Maire propose qu'une équipe se déplace pour regarder cette situation et que cette demande concerne également un autre quartier.

Question : Qu'est-il fait pour l'étalement des terrasses des cafés, restaurants.... Qui gêne le passage des piétons, poussettes sur un espace sécurisé ?

Monsieur le Maire répond que des contrôles sont faits régulièrement et que la distance de 1,20 m doit être respectée ce qui est le cas dans la plupart des situations, il y a très peu d'abus.

Question : Serait-il possible de modifier le système actuel de la déchetterie qui est difficile et long ?

Il y a un projet de rénovation sur les 11 déchetteries. La hauteur est réglementaire.

Par contre pour les gravats et les déchets verts un aménagement va être fait permettant de décharger au sol. Ces déchets seront pris en charge après pour être vidés dans des conteneurs.

Monsieur le Maire rappelle que le garde du corps à 1.10 m est réglementaire et obligatoire.

La voie d'accès va être modifiée à l'intérieur pour éviter la file d'attente sur la route et avoir plusieurs personnes qui déchargent en même temps.

Ces projets ne seront pas réalisés avant 2022.

Question : ne Serait-il pas possible de prévoir une zone pour vider les déchets verts dans les quartiers pour ceux qui n'ont pas de remorques par exemple ?

C'est le même problème avec les points de collecte collectifs des déchets ménagers à savoir où définir ces emplacements. Et il y a toujours la question du civisme de chacun car ces points ne seront pas utilisés que pour les déchets verts malheureusement. Cela pourrait être fait mais Monsieur le Maire n'y est pas favorable car cela ne sera pas utilisé comme il faut.

Monsieur GUILLARD ajoute que concernant le broyage, une journée va être organisée dans les déchetteries avec le CPIE et le SMICTOM.

Question : La rue de la Baisse Oreille est-elle en double sens sur la totalité de son linéaire ?

Oui sur tout son linéaire seul la partie qui revient sur la zone d'activité en sens unique.

C'est le résultat de négociations antérieures pour assurer la sécurité.

Question : La Baisse Oreille, la déviation, les closeaux : de plus en plus de gens traversent, serait-il envisageable de faire une liaison entre ces 2 zones ?

La traversée de la déviation peut se faire au niveau du giratoire ou plus loin. La question est de savoir si la Ville doit mettre un passage protégé et comment on le matérialise, comment on le sécurise ?

Monsieur le Maire s'engage à faire un courrier au groupe Chessé pour savoir si une réflexion est menée pour cet aménagement.

Pour la traversée de la déviation il faut solliciter le conseil départemental.

Question : Est-il possible de mettre un sens interdit rue du clos Bejeau et les lampadaires ?

Cela peut être fait depuis que les aménagements de la RD 21 ont été faits. Il faudra poser un sens interdit sauf ayant droit, même si ce n'est pas réglementaire

Les lampadaires seront installés au cours du mois de Mai autour du giratoire réalisé en bas de la rue des Loges.

Question : Serait-il possible de faire des vrais fossés (chemin de la Martinière) ?

Les bassins d'orage font leur travail. Monsieur le Maire propose d'envoyer une équipe sur place pour voir ce qui peut être fait.

Question : Un aménagement peut-il être fait au niveau du rond-point du stade pour l'évacuation de l'eau (quand il a plu il y a une marre de 2m² qui stagne).

Monsieur le Maire propose d'envoyer une équipe sur place pour voir d'où vient le problème et faire les aménagements nécessaires dans la mesure du possible.

Question : Va-t-il y avoir un drive à Leclerc ?

Dans le cadre de la révision du PLU, cela a été demandé avec un aménagement sur l'arrière du magasin selon le retour des services de l'Etat. Une réflexion est portée dans ce sens mais à ce jour aucune demande de projet n'a été déposée.

Question : Serait-il possible d'avoir un allumage en fonction du détecteur de présence ?

C'est une bonne idée et cela serait intéressant mais c'est contraignant à mettre en place et cela dépend d'un réseau spécifique et de lampes spécifiques (impossible avec les lampes à incandescence).

Sur les allumages à led c'est possible mais le détecteur de présence est dispositif coûteux. L'idée serait plus de faire un temps d'allumage fort au début et réduire la puissance d'éclairage quand il y a moins de passage à partir d'une certaine heure. Il est plus facile de régler un abaissement de puissance que le détecteur de présence qui est compliqué à gérer en fonction des flux et des usages.

Question : Que va-t-il être fait sur la réfection de la Grille (apparition de trous 2 mois après les travaux)

C'est lié à un problème de composition de l'enrobé. Une intervention doit être faite.

Question : Pour les illuminations de Noël : beaucoup moins lumineuses, jolies, tristes, que va-t-il être fait ?

Les rues commerçantes, les quais ont été refaites. On a remplacé le matériel qui avait 30 ans.

Chaque année investissement est engagé pour remplacer les illuminations anciennes et défectueuses. Cela représente 12000 € par an d'économie pour la place du Général de Gaulle entre les illuminations d'aujourd'hui et celles utilisées auparavant.

Question : N'avez-vous pas de remarques concernant les toilettes publiques ? (rénovation des toilettes place Jeanne d'Arc)

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage est fait 3 fois par jour.

Il explique qu'une réflexion a été menée et faite mais les Bâtiments de France se sont opposés au projet. Toutes celles changées aujourd'hui sont équipées d'un nettoyage automatique. Des études sont faites mais la Ville n'obtient pas l'aval des architectes des Bâtiments de France.

Question : Que compte faire la Ville sur la pollution lumineuse (parking éclairé toute la nuit et les panneaux publicitaires) ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune pollution lumineuse, on parle de nuisances lumineuses.

Pour le parking, la nuisance lumineuse est liée au propriétaire qui est un opérateur privé, et donc il peut faire ce qu'il veut.

En ce qui concerne les panneaux publicitaires, il y en a 150 en moins. Les panneaux ont 2 faces avec une face concernant la publicité de la Ville.

Il y a 38 abris de bus au lieu de 12 auparavant. La Ville a souhaité équiper chaque arrêt de bus d'un abri. La publicité est liée à un cadre réglementaire respecté. Et la publicité permet de financer les équipements et avoir des abris bus conformes. Tous les panneaux non conformes ont été déposés.

Question : Peut-il être fait des contrôles par rapport aux personnes qui viennent pique-niquer dans des zones de bois pour éviter que les déchets soient laissés après leur passage ?

Une demande a été faite auprès de la police municipale pour voir ce que la réglementation prévoit pour l'accès et les dépôts sauvages.

C'est également lié à un problème de civisme pour lequel il ne peut pas être fait grand-chose. Chacun doit être responsable.

Question : Le projet d'un pôle santé côté saint lazare est-il en vigueur ?

Il va y avoir plusieurs pôles : Les Hucherolles, le centre-ville dans l'ancienne trésorerie, et à saint Lazare derrière « Chinon Motos ».

Les travaux débuteront mi 2019 pour une ouverture en 2020.

Question : Est-ce que ces pôles vont créer des emplois, y a-t-il des recherches en cours ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a des personnes de Chinon qui souhaitent s'y installer mais aussi d'autres régions. Il y aura une quinzaine de praticiens sur ce pôle avec la recherche actuellement d'ophtalmologiste.

Question : Qui doit entretenir le merlon de terre ?

Cela concerne le groupe Chessé, la question sera ajoutée dans le courrier évoqué précédemment.

Question : Qu'en est-il de la plantation des arbres ? (il devait y avoir plus de 1000 arbres plantés, ce n'est pas le cas)

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette question sur le courrier qui sera fait

Question : Qui fait le courrier pour le groupe Chessé et comment la réponse sera diffusée ?

La Ville va se charger de ce courrier et informera les habitants concernés par courrier une fois les réponses reçues.

Question : Comment est diffusé le compte rendu de ces réunions de quartier (on ne les reçoit jamais)

Ils sont mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Des participants ont souhaité remercier la Ville pour avoir remis la barre au bout du chemin de la Grille permettant de limiter l'accès et le dépôt sauvage.

Mais également des remerciements pour la mise en place de bornes sur les giratoires.

Sans questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et propose de prendre le verre de l'amitié.

A l'issue de la réunion, Monsieur MANGAN (8 rue de l'épiné) a fait part d'un problème d'écoulement par rapport à la voie communale qui passe devant chez lui.